



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION
D'OCCUPATION PRECAIRE DATEE DU 6
JANVIER 2022 CONVENUE AVEC MADAME
NATHALIE SCALAMBRIN**

**DÉCISION N° DM-22-322
EN DATE DU 01 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-22-177 du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, délégué à l'administration générale ;

VU la convention d'occupation précaire de la cave du logement sis 24 rue des Vignerons et d'une place de parking située 28 bis rue des Vignerons, consentie à Madame Nathalie SCALAMBRIN, du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 ;

VU l'avenant n°1 en date du 25 juin 2022, prorogeant la convention d'occupation précaire jusqu'au 31 août 2022,

CONSIDÉRANT la demande Madame Nathalie SCALAMBRIN en date du 23 août 2022, de prolonger uniquement la location de la place de parking située 28 bis rue des Vignerons jusqu'au 30 septembre 2022 et de l'accord de Madame le Maire;

D É C I D E

DE SIGNER un avenant n°2, prorogeant ainsi la convention d'occupation précaire avec Madame Nathalie SCALAMBRIN datée du 6 janvier 2022, uniquement pour la location de la place de parking située 28 bis rue des vignerons jusqu'au 30 septembre 2022, moyennant le versement d'une redevance 80,00 € (quatre-vingt euros).

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220901-lmc1H10032H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/09/2022
Date de Publication : 01/09/2022